

Sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique, arrive en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

A partir du 18 février 2013, l'Assurance Maladie et la Caisse Générale de Sécurité Sociale proposent aux personnes diabétiques de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy de bénéficier du service **sophia**.

Ce service offre un accompagnement personnalisé pour aider à mieux vivre au quotidien avec la maladie et prévenir les complications.

Au total, ce sont 21 516 personnes de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy qui recevront un courrier de l'Assurance Maladie les invitant à adhérer au service **sophia à compter du 18 février 2013.**

Sophia : pour mieux vivre au quotidien avec un diabète

Conçu par l'Assurance Maladie, **sophia** est un service innovant d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Proposé dans un 1^{er} temps aux personnes ayant un diabète, il apporte une aide, un soutien personnalisés aux patients, en fonction de leurs besoins et de leur état de santé, pour leur permettre de mieux vivre avec leur maladie et d'en limiter les complications.

Ce service intervient en relais des recommandations du médecin traitant.

Les personnes adhérant à **sophia** en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy pourront bénéficier d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé **sophia**, recrutés par l'Assurance Maladie.

(N° d'appel : 0811 709 709)

Le diabète, un enjeu majeur de santé publique :

- 2^{ème} Département français en termes d'incidence sur le diabète,
- 8,3% de la population concernée par cette maladie,
- 1^{ère} cause d'admission en ALD chez les 35 à 64 ans.

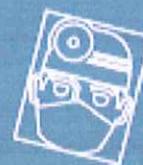
Info

Spécial

Professionnels de santé

N°12

08 février 2013



 sophia

Ils recevront aussi régulièrement des supports d'information pour mieux connaître la maladie, partager le vécu d'autres patients et l'expérience des professionnels de santé.

Ils ont également accès sur le site www.ameli-sophia.fr à un espace d'information très complet sur le diabète.

Sophia est le fruit d'un travail de concertation avec les associations de patients, les représentants des professions de santé, les sociétés savantes, l'Ordre des médecins, l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) et la Haute Autorité de Santé (HAS).

Comment bénéficier de sophia ?

Sophia s'adresse aux personnes majeures, atteintes de diabète de type 1 et 2, prises en charge à 100% par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Les patients éligibles recevront un courrier de l'Assurance Maladie les invitant à bénéficier de ce service.

Sophia est un service gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients.

Pour en bénéficier, c'est simple, il suffit à l'assuré de retourner le bulletin d'inscription joint au courrier d'invitation.

Nous vous remercions de la contribution que vous apporterez pour que l'accès à SOPHIA soit réussi dans notre région.

Mme Béatrice RESID (Directeur Général Adjoint)

Dr Pascal FRANCKI (Médecin Conseil)



Info PS : Le bulletin d'information de la CGSS Guadeloupe à l'attention des professionnels de la santé
Directeur de la publication : Henri YACOU - Rédacteur en chef : Béatrice RESID
Rédacteur en chef adjoint : Eddy BROUSSILLON - Secrétaire de rédaction : Francine BADE
Comité de rédaction : Francine BADE - Fanny CHOVINO - Jeanine COPPRY - Gladys ELICE - Nicole GEROMEGNACE - Johanna MATHEAU - Léna OGOLI
Conception graphique : David ROCHEMONT
Photos : Dominique DESCIEUX-REYNOSO
Contact : infos@cass-guadeloupe.fr


SECURITE SOCIALE
DE LA GUADELOUPE
CASS GÉNÉRAL